



La ZONE FAIBLES EMISSIONS Mobilités (ZFEm)

Extraction BDO



Qu'est-ce qu'une ZFE ?

Les ZFE, Zones à Faibles Emissions, sont des espaces en ville où la circulation n'est pas autorisée pour les véhicules les plus polluants. Objectif : améliorer autant que possible la qualité de l'air dans ces espaces urbains peuplés et congestionnés.

Pour circuler dans une ZFE, la vignette Crit'Air doit être apposée au parebrise du véhicule. Si vous n'en disposez pas ou si votre voiture est classée dans les catégories « trop polluantes », vous ne pouvez pas circuler dans une ZFE sur certaines plages horaires.

Périmètre délimitant la mise en œuvre de la circulation différenciée



Un périmètre de 19,5 km² a déjà été établi en 2018 et correspond à l'intérieur des boulevards de ceinture : Littoral – Euroméditerranée 1 et 2 – Lesseps – Plombières – Jarret – Rabatau – Prado. Sachez que la tolérance sera progressive en commençant par interdire les véhicules de catégorie 5 pour arriver à ceux de niveau 1 à l'horizon 2024

1° observation :

Le périmètre. Assez arbitraire, avec un fort déséquilibre en faveur des quartiers Sud.

2° observation :

Crit'air, un mauvais choix de sélection. Les nouveaux radars prévus, les Radar Tourelle, analysent les plaques et déterminent si le véhicule a le droit de circuler ...

- Mais qu'en est-il des tricheurs, de ceux qui shuntent les filtres à particules ? Ne faudrait-il pas des radars pollution, capables de mesurer la pollution émise par chaque véhicule, plutôt que la pollution théorique ?
- Qu'en est-il des véhicules diesels récents qui polluent davantage lors de la régénération de leur filtre ? Un vide juridique fait que la limite légale ne prend pas en compte les régénérations durant les essais d'homologation, ce qui veut dire que 60 à 99 % des émissions de particules réglementées sont ignorés. Mais ces véhicules ont la bonne vignette !

- Le système d'exclusion de véhicules au seul moyen de la vignette Crit'Air est injuste pour les familles les plus modestes qui n'ont pas les moyens de changer leur voiture pour une moins polluante.
- Que dire aussi des SUV : Du fait de leur poids et de la puissance de leur moteur thermique, les **SUV** émettent environ 25 % de CO₂ de **plus** que les voitures de taille moyenne

3° observation :

Pour les bateaux, un tel système ne s'applique pas. Aucune restriction de navigation, même lors des pics de pollution. Or, le Port, le Vieux Port sont exclus de ce périmètre. Leur contribution à la pollution de fond est-elle si anodine ?

4° observation :

Le contrôle de tous les véhicules. Pas de dérogation pour les transports en commun (bus / cars...), pas de dérogation pour les PL ou véhicules utilitaires

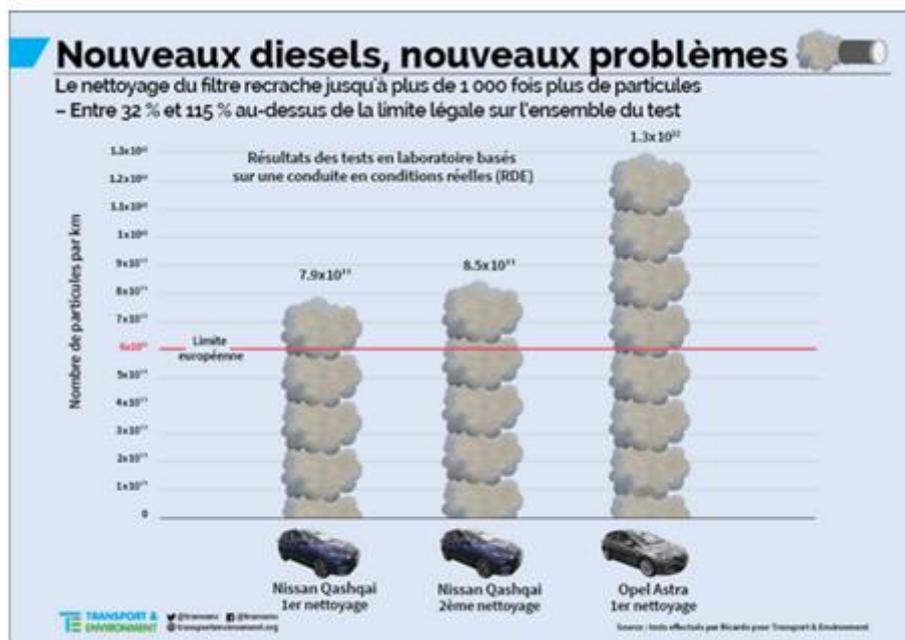
5° observation :

Dans une ZFEm, comme partout ailleurs, le respect de la loi impose que les véhicules à l'arrêt coupent leur moteur. Interdiction non respectée pour le confort personnel ou collectif pour que la climatisation ou le chauffage continue de tourner. Même avec la bonne vignette, c'est illégal !

6° Observation :

A Marseille, peu de pistes cyclables, 2 lignes de Métro, 2 lignes de Tram (et encore, qui se recouvrent partiellement : 68% de doublons TRAM / METRO). Des projets existent, mais Marseille est loin de rattraper son retard.

Une ZFE doit être accompagné d'un véritable plan d'urgence de l'offre de transport alternatif à la voiture, sans parler du peu de déserte des quartiers Nord de la Ville.



Transport & Environnement - Licence : DR